

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0707_AL_RD471_CHAMPAGNOLE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 24 mai 2022 par laquelle Mesdames Eliane GRUET-MASSON et Michelle BONNEFOY CLAUDET, représentées par le Cabinet Colin et Associés, Géomètre-Expert, 39300 Champagnole, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 471, rue Clémenceau, au droit de la parcelle cadastrée AH 4 - Commune de CHAMPAGNOLE en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 03/06/2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 17 mai 2022 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points G et A figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 03/06/2022

Visa, signature et cachet

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de CHAMPAGNOLE pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'Institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes

COURRIER ARRIVÉ LE :
24 MAI 2022
ARD CHAMPAGNOLE

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13-07-2022

ID : 039-223900010-20220713-ARR_2022_0707-AR



Demande d'alignement

M. le Président du Conseil,

Suite à la réunion de bornage du 17/05/2022, je soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- Mme Eliane GRUET-MASSON
- Mme Michelle BONNEFOY CLAUDET

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la rue Clémenceau (RD n°471) au droit de la propriété située :

- CHAMPAGNOLE
- Rue Clémenceau

et cadastrée

- AH N°4.

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite G – A, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 20/05/22

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 211068)



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 22 000 Euros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : contact@colin-associes.fr

SIRET 391 433 616 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

CHAMPAGNOLE
Section AH
n° 4
"En Gratte-Loup"

Propriété Mme Eliane GRUET-MASSON /
Mme Michèle BONNEFOY-CLAUDET
PROPOSITION D'ALIGNEMENT
RD n°471 - Rue Clémenceau

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Géomètres - Experts

95, Rue Poirier - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Marais - 39270 SAINT CLAUDE
Particuliers : 04.77.39.60.00 - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/250

17.05.2022 Dossier 211068

Coordonnées : système Lambert 93 CC47
Altitudes : système GPS

Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contractuels, les limites
cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

● Borne nouvelle OGE

→ Clou OGE

--- Signe d'appartenance du mur

Support basse-tension
téléphone
éclairage-public

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13-07-2022

SLO

ID : 039-223900010-20220713-ARR_2022_0707-AR

